

Garde d'enfant si deces de la mere

Par barlos, le 19/08/2009 à 16:47

Bonjour,

n etant pas marie mais ayant reconnu mon fils qui porte mon nom et ne m entendant plus avec mes beaux parents ou est ma femme qui est atteitne d un double cancer est partit .nous nous acordons a l amiable pour la garde de l'enfant mais du fait que je vive en caravane et mes beaux parents en maison, retraite de la fonction publique quelles sont leur droit sur notre enfant d avance merci toute aide ou conseil me sera precieux merci